

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Bois du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{tes}, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 1^{er} MARS 1847.

Au milieu des graves circonstances dans lesquelles se trouvent aujourd'hui non seulement la France, mais encore les grandes puissances de l'Europe, il n'est pas sans intérêt d'examiner quelle est la situation financière de l'Angleterre. Cette situation aura en effet une grande influence sur les événements dont l'avenir est gros, et l'on ne saurait se dissimuler que la paix du monde dépend dans ce moment, en grande partie, de l'attitude que prendra le gouvernement britannique par suite des mariages espagnols. L'affaire de Cracovie n'exercera, nous le croyons, qu'une influence secondaire. On comprend donc que l'exposé du plan financier du ministère, annoncé depuis quelque temps déjà et plusieurs fois ajourné, fût attendu avec une certaine impatience, et qu'il s'y attachât un grand intérêt.

Dans la séance du 22 février, le chancelier de l'échiquier a constaté que les recettes de l'année qui vient de finir dépassent les dépenses de deux cent vingt-cinq millions de francs. Avant de poursuivre, nous ne pouvons nous empêcher de jeter un regard autour de nous. L'Angleterre n'a hésité à porter ses vaisseaux, ses soldats sur aucun des points où déjà elle s'était montrée; elle n'a reculé nulle part; elle était à la fois en Chine, dans l'Océanie, dans le royaume de Lahore qu'elle ajoutait à ses possessions de l'Inde, dans la Nouvelle-Zélande où elle luttait contre les naturels, au Cap de Bonne-Espérance où elle combattait les Boërs, à Madagascar, dans la Plata, partout enfin, et cependant ses ressources ont été plus que suffisantes pour faire face aux besoins; tandis que chez nous, où les dépenses nécessitées par le développement de la puissance extérieure ont été beaucoup moins considérables, nous avons vu cependant s'accroître le déficit. Il est donc juste de constater que nos finances sont moins bien administrées que celles de la Grande-Bretagne; nos voisins sont prévoyants, et nous marchons en aveugles, nous allons au jour le jour, et le passé n'a jamais rien à offrir à l'avenir.

Les hommes qui sont intéressés à dissimuler la situation des finances de l'Angleterre rappellent l'établissement de l'income-tax, impôt sur le revenu, et disent que le chiffre qu'il représente est supérieur à l'excédant de recettes; cela est vrai, mais quelle conclusion prétend-on en tirer? Quand il a été établi l'income-tax, le ministère d'alors comprenait les nécessités du budget, et l'on ne saurait sans injustice lui faire un crime d'avoir deviné les besoins, d'y avoir pourvu à l'avance, de s'être créé des ressources disponibles par un boni dans la balance du budget. On ne peut certainement pas adresser les mêmes félicitations aux hommes d'état qui dirigent les finances de la France; chaque fois qu'une augmentation se manifeste dans les recettes, qu'elle ait été préparée par des mesures fiscales, ou qu'elle soit l'effet de circonstances imprévues, l'excédant est toujours dévoré; nos financiers ne savent balancer un budget que par un déficit auquel il faut appliquer les fonds de l'amortissement ou un nouvel emprunt. C'est là depuis longtemps notre état normal.

Voilà pour le passé; l'avenir est moins beau. Sir Charles Wood n'a pas dissimulé que la prospérité financière était à son

terme, et que le pays entraît sous ce rapport dans une période décroissante, comme cela est arrivé en 1823 et en 1836, bien que la crise paraisse devoir être moins violente qu'à ces deux époques.

L'augmentation du prix des subsistances doit naturellement réduire la consommation de plusieurs articles portés au tarif, soit des douanes, soit des accises, et diminuer d'autant le revenu public. Nous signalons dernièrement les tristes conséquences qu'a eues chez nous la hausse du prix des cotons; une hausse analogue s'est produite en Angleterre, et a aussitôt frappé la main-d'œuvre; le nombre des heures de travail a diminué, et le salaire avec lui; les recettes suivront la même altération.

Mais la grande cause des embarras financiers qui se préparent, c'est le soulagement à apporter à la misère de l'Irlande. Sans compter les secours distribués en argent ou en denrées alimentaires, les sommes dépensées seulement en travaux se sont élevées en novembre à 508,000 livres sterling, en décembre à 742,000 liv. sterl., en janvier à 776,000 liv. sterl., soit en totalité, pour ces trois mois, à quarante-cinq millions six cent cinquante mille francs. Le nombre des personnes secourues, qui en septembre n'était que de 30,000, est arrivé à la fin de janvier au chiffre effrayant de 471,000, et on peut juger par là de l'affreuse misère qui règne dans ce pays.

Nos ministres proclamaient dernièrement à la tribune que le gouvernement ne devait s'immiscer dans les transactions commerciales que pour les protéger, en assurer la liberté et la sécurité; qu'il ne lui convenait pas de se faire marchand. Le pouvoir, en Angleterre, s'est bien gardé d'adopter de pareilles théories que nous regardons comme fort erronées; nous les avons combattues depuis long-temps, et l'exemple de la Grande-Bretagne ajoute, on en conviendra, quelque puissance à nos arguments. Le gouvernement anglais a dépensé plus de sept millions en achat de grains, et le chancelier de l'échiquier a annoncé que cette somme sera remboursée lors de la vente par les dépôts aux comités de secours; le pouvoir aura donc fait simplement une avance, il rentrera dans la possession de ses fonds, et le peuple aura payé meilleur marché les blés que n'auront surélevés ni les bénéfices légitimes du marchand, ni les bénéfices déplorables des agitateurs qui spéculent sur la misère publique. Voilà ce qu'en France notre habile gouvernement n'a pas l'air de comprendre, dans son désir d'être agréable aux spéculateurs.

Jusqu'à ce moment les avances faites à l'Irlande à différents titres, mais surtout pour les travaux, s'élèvent à 60 millions de francs, et sir Charles Wood estime que les dépenses de chaque mois seront de 25 millions d'ici à la prochaine récolte; il croit que le nombre des personnes à secourir augmentera encore; enfin il pense que la somme qui devra être avancée à l'Irlande durant cette année, soit comme allocations, soit comme prêt, s'élèvera à 250 millions de francs. Il a expliqué par la nécessité de se procurer cette somme l'opposition qu'il avait faite, il y a quelques jours, à la proposition de lord Bentinck sur les chemins de fer irlandais. Il reste à savoir comment le chancelier de l'échiquier fera face à ces besoins im-

portants; il n'a pas hésité à déclarer qu'il préférerait l'emprunt à l'établissement de charges nouvelles, sauf à recourir à cette dernière mesure si la récolte prochaine était mauvaise et imposait de nouveaux sacrifices.

Tel est le résumé de la situation financière de l'Angleterre. Faut-il y voir pour elle l'impossibilité de faire la guerre, si elle la croyait utile à ses intérêts ou à sa politique? Nous ne le pensons pas, et on s'abusait beaucoup, à notre avis, si on regardait cette situation comme un empêchement au développement de la puissance anglaise. Le chancelier de l'échiquier a annoncé qu'il comptait emprunter à 5 1/2 p. 100; cette assurance qu'il a donnée d'une manière positive ne permet pas de regarder la situation comme trop fâcheuse. La France aurait donc tort de s'endormir dans une fausse sécurité; nous ne disons pas que la guerre éclatera, mais nous croyons que les embarras financiers seront pour rien, de la part de l'Angleterre, dans le maintien de la paix.

Nous ne voulons mettre aucun retard à publier le texte de la proposition relative à la réforme électorale que M. Duvergier de Hauranne a déposée le 27 février sur le bureau de la chambre des députés. Cette proposition n'est pas l'œuvre exclusivement personnelle de l'honorable membre qui l'a présentée, et qui la développera, si, comme nous l'espérons, la lecture en est autorisée. Elle a été longuement et mûrement discutée par les hommes les plus considérables de la gauche et du centre gauche; elle peut donc être regardée comme le résultat d'une pensée commune et d'un accord auquel on est heureusement arrivé, et qui était indispensable pour donner plus de force aux efforts qui vont être tentés par l'opposition en vue d'obtenir un commencement de réforme électorale.

Voici le texte de cette proposition :

Les articles 1, 2, 3, 38 et 39 de la loi du 19 avril 1831 sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 1^{er}. Tout Français jouissant des droits civils et politiques, âgé de 25 ans accomplis, et payant 100 f. de contributions directes en principal, est électeur, s'il remplit d'ailleurs les autres conditions fixées par la présente loi.

Le nombre des centimes additionnels est aujourd'hui, en moyenne, de 80 à 85. En fixant à 100 f. en principal le cens électoral, on ne l'abaisse, en moyenne, que de 15 à 20 f.

Art. 2. Si le nombre des électeurs d'un arrondissement électoral ne s'élève pas à quatre cents, ce nombre sera complété en appelant les citoyens les plus imposés au-dessous de 100 f.

Art. 3. Sont, en outre, électeurs :

- 1^o Les membres et correspondants de l'Institut;
- 2^o Les officiers des armées de terre et de mer jouissant d'une pension de retraite de 1,200 f. au moins, et justifiant d'un domicile réel de trois ans au moins dans l'arrondissement électoral; les officiers en retraite pourront compter, pour compléter les 1,200 f. ci-dessus, le traitement qu'ils toucheraient comme membres de la Légion d'Honneur;
- 3^o Les juges des cours et tribunaux en activité ou en retraite;
- 4^o Les professeurs titulaires des facultés de droit, de médecine, des sciences, ceux du collège de France et du Jardin-des-Plantes;
- 5^o Les avocats inscrits sur le tableau près les cours et tribu-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 MARS 1847.

Une Collection d'Autographes.

Il y a dans la nature humaine un sentiment de curiosité susceptible de revêtir toutes les formes, selon les développements qu'on veut lui donner; c'est le penchant irrésistible qui nous fait rechercher les spectacles de tout genre, nous conduit dans les dépôts publics d'objets curieux, dans les musées, dans les cabinets d'histoire naturelle, etc. Nous admirons d'autant plus les choses que, se présentant moins souvent ou pour la première fois à nos regards, elles captivent à un plus haut point notre attention, ou excitent notre surprise. Ce que la société réalise pour tous, l'égoïsme le rêve pour lui seul. Il rassemble sous sa main, pour sa satisfaction propre, les objets de ses convoitises, les dispose symétriquement, leur rend une sorte de culte, et goûte le suprême bonheur à les montrer, à en faire la description à ses amis, qui ne partagent pas toujours son enthousiasme, n'étant pas animés de la même passion. Les collections particulières ont cependant rendu des services qu'il y aurait injustice à méconnaître. Des amateurs éclairés, amis des sciences et des arts, conservent dans leurs cabinets des monuments précieux qui, sans eux, eussent été peut-être à jamais perdus; les communications faciles qu'en reçoivent les savants leur permettent quelquefois de faire d'importantes découvertes. C'est ainsi que les efforts individuels complètent l'œuvre du corps social, et que des hommes, sans autre mission que leur bonne volonté, suppléent souvent, par leur zèle, à l'incurie des administrations chargées de la fortune publique.

Il existe des amateurs de deux sortes bien distinctes : celui dont nous venons de parler, et qui a en vue, dans ses recherches, le perfectionnement des arts ou le progrès des sciences, et celui dont le goût, plus stérile, poursuit les objets uniquement pour se satisfaire. Ce dernier est un simple curieux qui achète une dent de Newton 16,595 francs, ou la canne de Voltaire 500 francs, ou la veste de J.-J. Rousseau 950 francs, ou la vieille perruque de Kant 200 francs, ou le chapeau de Napoléon 1,920 francs, etc., etc. Ce goût, tout stérile qu'il est, fait infiniment d'honneur à la civilisation; le prix que nous attachons à tout ce qui nous vient des hommes d'élite qui ont marqué leur place dans l'humanité prouve du moins que nous n'avons pas perdu le sentiment des grandes choses. Parmi les objets que nous laissons après eux les hommes célèbres, les autographes ne sont pas les moins dignes d'être conservés. Une lettre, par son contenu et même par la forme de l'écriture, peint souvent celui qui l'a écrite, et présente d'ailleurs des garanties d'authenticité que l'on demanderait vainement à une dent, à une veste ou à un chapeau. C'est pourquoi le goût des autographes s'est propagé depuis vingt ans avec une rapidité telle, que des collections nombreuses se sont formées dans tous les états de l'Europe, et

qu'il en est résulté une nouvelle branche de commerce, car on vend aujourd'hui des autographes comme tout autre objet de curiosité.

Nous avons sous les yeux un catalogue des plus curieux qui aient encore été publiés. Ce n'est point une nomenclature sèche comme une notice de livres ou de tableaux, mais un véritable document historique. Le rédacteur de ce catalogue (1), M. Charavay aîné, s'est attaché à donner des extraits et des analyses des pièces les plus intéressantes, sans néanmoins leur sortir le mérite de l'indébit.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur en rapportant ici quelques uns. Nous disons quelques-uns, car si nous mettions dans cet article tout ce qui pourrait piquer la curiosité, nous le rendrions plus long que ne le permettrait le cadre de ce journal.

Nous commencerons par la lettre suivante de Henri VIII, roi d'Angleterre, à Anne de Boleyn, qu'il fit asseoir à côté de lui sur le trône, et que, plus tard, il envoya barbarement à l'échafaud :

« Les démonstrances de votre affection sont telles, les belles motto des lettres si cordialement couchés, qui m'obligent à tout jamais vraiment de vous honorer, aimer et servir, vous suppliant le vouloir continuer en ce mesme ferme et constant propos, vous assurant que de ma part je l'augmenterai plus tost que la foi réciproque... Si aucunement je vous aye par cy devant offensé... vous me donnés la mesme absolution que vous demandés, vous assurant que dorénavant à vous seule mon cœur sera dédié... »

Voici maintenant un extrait de la dernière lettre de Marie Stuart, cette infortunée princesse qui eut le même sort qu'Anne de Boleyn. Elle est adressée à Henri III, roi de France, le 8 février 1587, veille de son exécution :

« Estant, par la permission de Dieu, pour mes peschez, comme je croy, venue me jeter entre les bras de ceste royne, ma cousine, où j'ay passé pres de vingt ans, je suis enfin par elle et ses estats condamnée à la mort... Je n'ay peu obtenir congé d'en faire ung (testament) librement. Ce jour-d'huy, après disner, ma esté desaonnéssé ma sentence, pour estre executée comme une criminelle... Graces à Dieu, je mesprise et fidelement proteste de la recevoir innocente de tout crime quant je serois leur subjecte. La religion catholique, et le mystien du droit que Dieu m'a donné à ceste couronne sont les deux points de ma conlampionation... Ils m'ont osté mon aulmonier... je n'ay peu obtenir qu'il me vinst confesser ny communier à ma mort... Quant à mon filz, je le vous recommande autant qu'il le meritera, car je n'en puis repondre... Je vous recommande encore mes serviteurs... »

La passion de Henri IV pour Gabrielle d'Estrées est exprimée avec beaucoup de grâce dans deux lettres qu'il lui écrit, et dont le catalogue contient des extraits; nous ne reproduisons que celui-ci :

(1) La vente de ces autographes aura lieu à Paris le 10 mars prochain. Ce catalogue se distribue à Lyon à la librairie de Charavay frères, quai de l'Hôpital et galerie du Grand-Théâtre.

« Mes belles amours; ce sera demayn que je beseray ces belles mayns par mylons de foy. Je resans desja du soulagement en mes peynes par l'aprophe d'ung tel heur, que je tiens cher comme ma vye; mais sy vous me le retardés d'ung jour seulement, je mourray... J'ay recouvert un cœur de dyaman qui vous fera mourry d'envye. Si les anges portoyent des bages, il nous seroyent estremement propre... Passer le moys d'avryl loin de sa metresse c'est ne vyvre pas. Vous receprés deus lettres anhy de moy, et moy deus besers demayn de vous. Bon jour ma chère metresse. Je bese ung mylton de foy's vous piés. »

La clameur publique qui accusait Marie-Antoinette de sentiments anti-français et même de trahison n'était pas sans fondement si l'on en juge par l'extrait suivant d'une lettre qu'elle écrivait à son frère Joseph II, empereur d'Autriche, le 3 septembre 1791, jour où la constitution fut présentée à l'acceptation de Louis XVI :

« Il est certain que nous n'avons de ressource et de confiance qu'en vous... Je connais très bien l'âme des deux frères du roi : il n'y a pas de meilleurs parents qu'eux (je dirai presque de frères), si je n'avais pas eu le bonheur d'être votre sœur. Ils désirent tous deux le bonheur, la gloire du roi uniquement. Ils ont tous fait des calculs particuliers pour leur fortune et leur ambition; il est donc bien intéressant que vous puissiez les contenir... et surtout d'exiger des princes et des Français en général de se tenir en arrière dans tout ce qui pourra arriver, soit en négociation, soit que vous ou les autres puissances fussiez avancées des troupes. Cette mesure devient d'autant plus nécessaire, que le roi allant accepter la constitution, ne pouvant faire autrement... serait regardé comme coupable par cette race de tigres qui inondent le royaume, et bientôt ils nous soupçonneraient d'être d'accord avec eux. »

Ce catalogue contient un grand nombre de lettres adressées à Napoléon, dont la réunion forme un ensemble de matériaux précieux pour l'histoire de cet homme extraordinaire.

Le général Andreossy lui écrit de Londres, où il remplissait une mission diplomatique, le 26 février an XI : « L'ambassadeur anglais a écrit confidentiellement à lord Hawkesbury qu'on ferait plus de besogne avec vous dans un quart d'heure, qu'avec les ministres dans un mois. »

Le président du corps législatif, Fontanes, lui donne des leçons d'aristocratie (an XIII), et lui signale comme de mauvais citoyens à éliminer le peu de membres indépendants qui sont restés dans cette chambre.

L'ancien conventionnel Alquier, de retour de son ambassade de Rome, « ne se console pas de ce que l'empereur a paru croire qu'il avait négligé ses devoirs... Après dix ans de service et huit ans d'absence, je suis, dit-il, obligé de vendre mes meubles pour vivre. »

Fouché, un moment en disgrâce, lui adresse aussi les mêmes plaintes. « Après dix ans de ministère, il ne pouvait s'attendre à ce que Sa Majesté pût croire qu'il existât chez lui un secret pour elle; il croyait lui avoir ouvert son âme tout entière; il n'a jamais eu de portefeuille secret... »

Les grands de l'Empire, ses généraux, ses maréchaux s'épuisent en témoignages de dévouement, en flatteries, et portent l'adulation à son der-

naux, après cinq ans d'inscription et de domicile réel dans l'arrondissement électoral;

6° Les docteurs des facultés de médecine, après cinq ans de domicile réel dans l'arrondissement électoral, à dater de l'obtention du diplôme;

7° Les notaires et avoués, après cinq ans de domicile réel dans l'arrondissement électoral;

8° Les membres des chambres de commerce, des conseils de manufactures et des conseils de prud'hommes;

9° Les membres des conseils municipaux des villes chefs-lieux d'arrondissement, ou dont la population agglomérée s'élève à 3,000 âmes au moins.

Art. 38 et 39. La chambre des députés est composée de 528 députés.

Le nombre des députés de chaque département et la division des départements et arrondissements électoraux sont réglés par le tableau ci-joint faisant partie de la présente loi.

Nota. — Ce tableau est la reproduction du tableau annexé à la loi de 1831, sauf les modifications qui suivent :

1° Partout où l'arrondissement administratif est divisé en plusieurs collèges, réunion de ces collèges en un seul, excepté à Paris et dans les villes où le nombre des députés à nommer excéderait quatre.

2° Attribution proportionnelle d'un ou plusieurs députés supplémentaires aux arrondissements qui comptent aujourd'hui : 1° plus de 1,000 électeurs, quelle que soit leur population totale; 2° plus de 800 électeurs si leur population s'élève à 60,000 âmes; 3° plus de 700 électeurs si leur population s'élève à 80,000 âmes; 4° plus de 600 électeurs si leur population s'élève à 100,000 âmes.

Il résulte de là que tous les arrondissements conservent les députés qui leur sont attribués par la loi de 1831, et que l'égalité proportionnelle est rétablie dans l'adjonction de 79 députés nouveaux donnés.

1 à Vervins.	2 à Lille (ville).
1 à Soissons.	1 à Lille (arrondissement).
1 à Narbonne.	1 à Valenciennes.
2 à Marseille.	1 à Avesnes.
1 à Caen.	1 à Hazebrouck.
1 à Bayeux.	1 à Beauvais.
1 à Lisieux.	1 à Compiègne.
1 à Vire.	1 à Clermont (Oise).
1 à Angoulême.	1 à Domfront.
1 à Saintes.	1 à Béthune.
1 à Dijon.	1 à Boulogne.
1 à Beaune.	1 à Strasbourg.
1 à Pont-Audemer.	1 à Lyon (ville).
1 à Chartres.	1 à Lyon (arrondissement).
1 à Nîmes.	1 à Villefranche.
1 à Uzès.	1 à Charolles.
1 à Toulouse.	11 à Paris.
1 à Bordeaux (ville).	1 à Saint-Denis.
1 à Bordeaux (arrondissement).	1 à Montrouge.
1 à Libourne.	1 à Rouen (ville).
1 à Montpellier.	1 à Rouen (arrondissement).
1 à Tours.	1 au Havre.
1 à Chinon.	1 à Neufchâtel.
1 à Grenoble.	1 à Meaux.
1 à Blois.	1 à Versailles.
1 au Puy.	1 à Pontoise.
1 à Nantes.	1 à Niort.
1 à Orléans.	1 à Amiens.
1 à Marmande.	1 à Péronne.
1 à Villeneuve-d'Agen.	1 à Montauban.
1 à Angers.	1 à Castel-Sarrazin.
1 à Avranches.	1 à Poitiers.
1 à Valognes.	1 à Auxerre.
1 à Reims.	

Total : 79.

Tableau de la circonscription des arrondissements électoraux et du nombre des députés à nommer par arrondissement.

AIN. — Bourg, 1; Belley, 1; Gex, 1; Nantua, 1; Trévoux, 1.
AISNE. — Laon, 2; Château-Thierry, 1; Saint-Quentin, 2; Soissons, 2; Vervins, 2.
ALLIER. — Moulins, 1; Gannat, 1; la Palisse, 1; Montluçon, 1.
ALPES (BASSES). — Digne, 1; Forcalquier, 1.
ALPES (HAUTES). — Gap, 1; Embrun, 1.
ARDÈCHE. — Privas, 1; l'Argentière, 1; Tournon, 2.
ARDENNES. — Mézières et Rocroy, 1; Reims, 1; Sedan, 1; Vouziers, 1.
ARIÈGE. — Foix, 1; Pamiers, 1; Saint-Girons, 1.

nier période. Combien, plus tard, les actions de la plupart de ces hommes différaient de leur langage!

Toutes les lettres qui lui sont adressées par les membres de sa famille le peignent sous des couleurs sévères; il semble veiller sur tous, leur distribuer leur rôle, et n'accorder son affection qu'à ceux dont le dévouement à sa personne est sans bornes. Son frère Joseph, qu'il vient de faire roi d'Espagne (1808), après lui avoir exposé l'état alarmant de son royaume, paraphrase ainsi le mot de François I^{er} : « L'honneur sauf, tout m'est égal. » Jérôme, commandant l'arrière-garde, supplie son frère de lui accorder un poste où il puisse acquiescer plus de gloire. Louis, roi de Hollande, cherche à faire des amis à Napoléon, et réussit peu à se maintenir dans son esprit.

Les inimitiés entre Napoléon et Murat se manifestent ici dans toute leur aigreur. Dès 1810, Murat s'étant déjà aliéné Napoléon, lui exprime son chagrin d'avoir perdu ses bonnes grâces, et ajoute : « Sire, je suis malheureux. Oh oui, bien malheureux. Redevancez bon pour moi !... »

Le temps, loin de réunir les deux hommes, paraissait ajouter à leur haine l'un pour l'autre. L'épouse de Murat, écrivant à l'empereur en 1812, lui exprime son désespoir en voyant les expressions dont il se sert en parlant de son mari; elle implore à genoux le pardon impérial. Le brave Eugène Beauharnais paraît lui-même être en froideur avec son père adoptif. Mais l'oncle de Napoléon résiste dignement à son neveu, qui lui propose l'archevêché de Paris, en mettant à l'acceptation de ce poste éminent des conditions qui en annihilent l'importance.

« L'épiscopat, lui écrit le cardinal Fesch, a d'autres devoirs à exercer que la distribution des aumônes, que la célébration des saints mystères. L'humiliation n'est pas l'humilité. Pourra-t-on concevoir que l'empereur, solennellement reconnu, ne soit pas environné de la considération attachée à un si haut rang? Votre Majesté semble réduire les fonctions de l'archevêque de Paris à des œuvres de charité, d'un administrateur; elle en fait un père du désert... Ce n'est pas la politique qui donne les vertus, elles descendent du ciel, elles sont inspirées... Sire, que je devienne archevêque de Paris, mais que je le sois avec dignité; il faut que je sois votre oncle si vous voulez que je me rende utile. »

Le catalogue renferme aussi beaucoup de lettres des souverains et princes étrangers, toujours adressées à Napoléon, et qui ont une véritable importance. L'empereur de Russie l'assure « qu'il n'a pas d'ami ni d'allié plus fidèle que lui ». Les princes de Prusse implorent ses grâces, lui témoignent leur dévouement sans bornes. Les Bourbons d'Espagne, dépouillés par lui, semblent bénir le coup qui les a frappés. Pie VII le flatte après le rétablissement en France du culte catholique; il implore sa médiation dans les affaires religieuses de l'Allemagne. Enfin, tous les caressés et exaltés sa gloire. Mais ce sont les brebis qui caressent le loup pour endormir sa fureur, et qui voudraient pouvoir l'écraser. Une liasse de vingt lettres interceptées, écrites secrètement à Alexandre par des princes russes, et où les sourdes menées des puissances européennes contre l'ennemi de l'humanité (Napoléon) se montrent à découvert, indique jusqu'à quel point il pouvait croire à leurs démonstrations d'amitié.

AUBE. — Troyes, 1; Bar-sur-Seine, 1; Nogent-sur-Seine, 1; Bar-sur-Aube, 1.

AUDE. — Carcassonne, 2; Castelnaudary, 1; Limoux, 1; Narbonne, 2.

AVEYRON. — Rodez, 1; Espalion, 1; Millau, 1; Sainte-Affrique, 1; Villefranche, 1.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Marseille (nord et centre), 3; Marseille (sud), 2; Aix, 1; Arles et Tarascon, 2.

CALVADOS. — Caen, 3; Bayeux, 2; Falaise, 1; Lisieux, 2; Pont-l'Évêque, 1; Vire, 2.

CANTAL. — Aurillac, 1; Mauriac, 1; Murat, 1; Saint-Flour, 1.

CHARENTE. — Angoulême, 2; Barbézieux, 1; Cognac, 1; Confolens, 1; Russec, 1.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — La Rochelle, 2; Saintes, 2; Marenne, 1; Rochefort, 1; Saint-Jean-d'Angély, 1; Jonzac, 1.

CHER. — Bourges, 2; Saint-Amand, 1; Sancerre, 1.

CORRÈZE. — Tulle et Uzerche, 2; Brives, 1; Ussel, 1.

CORSE. — Ajaccio, 1; Bastia, 1.

CÔTE-D'OR. — Dijon, 3; Beaune, 2; Châtillon, 1; Semur, 1.

CÔTES-DU-NORD. — Saint-Brieuc, 2; Dinan, 1; Guingamp, 1; Lannion, 1; Loudéac, 1.

CREUSE. — Guéret, 1; Bourgueuil, 1; Boussac, 1; Aubusson, 1.

DORDOGNE. — Périgueux, 2; Bergerac, 2; Nontron, 1; Ribérac, 1; Sarlat, 1.

DOUBS. — Besançon, 2; Beaumes, 1; Montbéliard, 1; Pontarlier, 1.

DRÔME. — Valence, 2; Die ou Crest, 1; Montélimart, 1.

EURE. — Evreux, 2; Bernay, 2; Louviers, 1; Pont-Audemer, 2; les Andelys, 1.

EURE-ET-LOIR. — Chartres, 2; Châteaudun, 1; Dreux, 1; Nogent-le-Rotrou, 1.

FINISTÈRE. — Brest, 2; Châteaulin, 1; Quimper et Quimperlé, 2; Morlaix, 1.

GARD. — Nîmes, 3; Alais, 1; le Vigan, 1; Uzès, 2.

GARONNE (HAUTE). — Toulouse, 4; Muret, 1; Saint-Gaudens, 1; Villefranche, 1.

GERS. — Auch, 1; Condom, 1; Lectoure, 1; Lombez, 1; Mirande, 1.

GIRONDE. — Bordeaux (ville), 4; Bordeaux (arrondissement), 2; Bazas, 1; Blaye, 1; la Réole, 1; Lesparre, 1; Libourne, 2.

HÉRAULT. — Montpellier, 3; Béziers, 2; Saint-Pons, 1; Lodève, 1.

ILLE ET VILAINE. — Rennes, 2; Fougères, 1; Montfort, 1; Redon, 4; Saint-Malo, 1; Vitré, 1.

INDRE. — Châteauroux, 1; Issoudun, 1; La Châtre, 1; le Blanc, 1.

INDRE-ET-LOIRE. — Tours, 3; Chinon, 2; Loches, 1.

ISÈRE. — Grenoble, 3; Vienne, 2; Saint-Marcellin, 1; la Tour-du-Pin, 2.

JURA. — Dôle, 1; Lons-le-Saunier, 1; Poligny, 1; Saint-Claude, 1.

LANDES. — Mont-de-Marsan, 1; Dax, 1; Saint-Sever, 1.

LOIR-ET-CHEER. — Blois, 2; Vendôme, 1; Romorantin, 1.

LOIRE. — Saint-Etienne, 2; Montbrison et Feurs, 2; Roanne, 1.

LOIRE (HAUTE). — Le Puy, 2; Brioude, 1; Issengeaux, 1.

LOIRE INFÉRIEURE. — Nantes, 4; Ancenis, 1; Châteaubriant, 1; Paimboeuf, 1; Savenay, 1.

LOIRET. — Orléans, 3; Pithiviers, 1; Gien, 1; Montargis, 1.

LOT. — Cahors, 2; Figeac, 1; Gourdon, 2.

LOT ET GARONNE. — Agen, 2; Marmande, 2; Nérac, 1; Villeneuve-d'Agen, 2.

LOZÈRE. — Mende, 1; Florac, 1; Marvejols, 1.

MAINE-ET-LOIRE. — Angers, 3; Saumur, 2; Beaugé, 1; Segré, 1; Chollet, 1.

MANCHE. — Saint-Lô, 2; Coutances, 2; Avranches, 2; Cherbourg, 1; Valognes, 2; Mortain, 1.

MARNE. — Reims, 3; Châlons, 1; Epernay, 1; Sainte-Menehould, 1; Vitry, 1.

MARNE (HAUTE). — Chaumont, 1; Langres, 2; Vassy, 1.

MAYENNE. — Laval, 2; Mayenne, 2; Château-Gontier, 1.

MEURTHE. — Nancy, 2; Lunéville, 1; Château-Salins, 1; Sarrebourg, 1; Toul, 1.

MEUSE. — Bar-le-Duc, 1; Commercy, 1; Montmédy, 1; Verdun, 1.

MORBIHAN. — Vannes, 2; Lorient, 2; Pontivy, 1; Ploërmel, 1.

MOSÈLE. — Metz, 3; Briey, 1; Sarreguemines, 1; Thionville, 1.

NIÈVRE. — Nevers, 1; Château-Chinon, 1; Clamecy, 1; Cosne, 1.

NORD. — Lille (ville), 4; Lille (arrondissement), 2; Douai, 2; Dunkerque, 2; Cambrai, 2; Valenciennes, 2; Avesnes, 2; Hazebrouck, 2.

OISE. — Beauvais, 3; Senlis, 1; Compiègne, 2; Clermont, 2.

ORNE. — Alençon, 2; Argentan, 2; Domfront, 2; Mortagne, 2.

PAS-DE-CALAIS. — Arras, 2; Béthune, 2; Boulogne, 2; Montreuil, 1; Saint-Omer, 2; Saint-Pol, 1.

PUY-DE-DOME. — Clermont, 2; Riom, 2; Ambert, 1; Issoire, 1; Thiers, 1.

PYRÉNÈES (BASSES). — Pau, 1; Bayonne, 1; Oleron, 1; Orthez, 1; Saint-Palais, 1.

PYRÉNÈES (HAUTES). — Tarbes et Argelès, 2; Bagères, 1.

PYRÉNÈES ORIENTALES. — Perpignan, 1; Céret, 1; Prades, 1.

RHIN (BAS). — Strasbourg, 4; Saverne, 1; Schélestadt, 1; Wissembourg, 1.

RHIN (HAUT). — Colmar, 2; Altkich ou Mulhouse, 2; Belfort, 1.

RHÔNE. — Lyon (ville), 4; Lyon (arrondissement), 2; Villefranche, 2.

SAONE (HAUTE). — Vesoul, 2; Gray, 1; Lure, 1.

SAONE-ET-LOIRE. — Mâcon, 2; Chalon-sur-Saône, 2; Charolles, 2; Louhans, 1; Autun, 1.

SARTHE. — Le Mans, 3; La Flèche, 1; Saint-Calais, 1; Mamers, 2.

SEINE. — Paris : 1^{er} arrondissement, 2; 2^e arrond., 2; 3^e arrond., 2; 4^e arrond., 2; 5^e arrond., 2; 6^e arrond., 2; 7^e arrond., 2; 8^e arrond., 2; 9^e arrond., 1; 10^e arrond., 2; 11^e arrond., 2; 12^e arrond., 2; Saint-Denis, 2; Sceaux ou Montrouge, 2.

SEINE-INFÉRIEURE. — Rouen (ville), 4; Rouen (arrondissement), 2; le Havre, 3; Dieppe, 2; Neufchâtel, 2; Yvetot, 2.

SEINE-ET-MARNE. — Melun, 1; Meaux, 2; Fontainebleau, 1; Coulommiers, 1; Provins, 1.

SEINE-ET-OISE. — Versailles, 3; Corbeil, 1; Etampes, 1; Mantes, 1; Rambouillet, 1; Pontoise, 2.

SÈVRES (DEUX). — Niort, 2; Melle, 1; Parthenay, 1; Bressuire, 1.

SOMME. — Amiens, 3; Abbeville, 2; Doullens, 1; Montdidier, 1; Péronne, 2.

TARN. — Albi, 1; Castres, 3; Gaillac, 1; Lavaur, 1.

TARN-ET-GARONNE. — Montauban, 3; Castel-Sarrazin, 2; Moissac, 1.

VAR. — Toulon, 2; Draguignan, 1; Grasse, 1; Brignoles, 1.

VAUCLUSE. — Avignon, 1; Orange, 1; Carpentras, 1; Apt, 1.

VENDÉE. — Bourbon-Vendée, 2; Fontenay, 2; les Sables, 1.

VIENNE. — Poitiers, 2; Châtelleraut, 1; Civray, 1; Loudun, 1; Montmorillon, 1.

VIENNE (HAUTE). — Limoges, 2; Bellac, 1; Saint-Yrieix, 1; Rochechouart, 1.

VOSGES. — Epinal, 1; Mirecourt, 1; Neuchâteau, 1; Remiremont, 1; Saint-Dié, 1.

YONNE. — Auxerre, 2; Avallon, 1; Joigny, 1; Sens, 1; Tonnerre, 1.

TOTAL, 538.

Paris, le 27 février 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Le *Siccle* et le *National* annoncent aujourd'hui que M. Guizot est disposé à faire, du haut de la tribune, des excuses à lord Normanby. Ce que d'autres appelleront des *explications*, ils l'appellent, eux, une rétractation, une amende honorable, un désaveu. M. Guizot, qui a désavoué tant de monde depuis qu'il est ministre, devait finir par se désavouer lui-même. Ce dernier acte de reculade couronnera dignement tous ceux du même genre dont il a assumé sur lui la responsabilité. Il est possible, toutefois, que la publicité donnée par les deux journaux les plus importants de l'opposition à ses projets en contrarie l'exécution. Sa conduite ayant été par avance qualifiée très sévèrement, quoique sans injustice, il aura moins la liberté de ses mouvements et de ses paroles. Il y a, d'ailleurs, dans le parti conservateur, des hommes qui déclarent hautement que, dans sa position, ils aimeraient mieux tomber noblement que de faire ce qu'on exige qu'il fasse. Ces hommes-là ne se rappellent plus sans doute le mot de Tacite qui lui fut si durement appliqué un jour, et que sa conduite, depuis six ans, n'a que trop justifié : *Omnia serviliter pro dominatione*.

— La *Patrie* et l'*Esprit Public* sont enfin réunis. Mais si la feuille qui s'est formée des ruines de ces deux feuilles veut avoir une existence plus longue et moins précaire, il faudra qu'elle apporte dans le choix de ses nouvelles un peu plus de discernement. N'annonçait-elle pas hier que M. Liadières allait être nommé ministre de l'instruction publique. Le roi a, en ce moment, trop de raisons d'être sérieux pour qu'on lui prête la pensée de semblables plaisanteries. L'idée de se donner M. Liadières pour successeur eût pu, tout au plus, venir à M. de Salvandy, s'il avait pensé qu'il dut proposer un choix aussi extraordinaire pour se faire regretter de l'Université.

Chambre des Députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Séance du 27 février.

PRÉSIDENCE DE M. HÉBERT, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. LARABIT dépose une pétition du comice agricole de l'Yonne réclamant la réduction de l'impôt du sel et une taxe sur les chiens.

L'ordre du jour appelle la lecture de diverses propositions.

M. REMILLY lit sa proposition tendant à l'établissement d'un impôt sur la race canine. Sur sa demande, les développements en sont fixés au samedi 13 mars.

M. HORTENSUS SAINT-ALBIN lit sa proposition relative au compte à rendre, au commencement de chaque année, des suites qui auront été données aux pétitions rapportées. Les développements en sont fixés au lundi 15 mars.

M. T. TAILLEFER lit sa proposition relative au déplacement et au reclassement des routes départementales. Elle sera développée samedi prochain.

Sur le rapport de M. Salveton, M. de La Ferronnays est admis et prête serment.

M. DEMESMAY a la parole pour développer sa proposition sur la réduction de l'impôt du sel.

L'honorable membre rappelle l'accueil favorable que sa proposition a déjà reçu de la précédente législature. Le mot de progrès est dans toutes les bouches, dit-il; la chambre ne tiendra-t-elle pas à prouver qu'elle est sincère dans ses vœux? Henri IV voulait que chaque paysan pût mettre la poule au pot. Louis Philippe, comme on l'a dit au conseil général de la Nièvre, doit tenir à honneur de mettre le pauvre à même de saler sa nourriture quotidienne. L'impôt du sel est contraire aux lois de la Providence, à ceux de la justice et de l'humanité; contraire aux principes de moralité, car il excite les populations à la contrebande; contraire enfin aux principes d'économie politique, car il est cause de l'infériorité de notre agriculture vis-à-vis de celle des autres peuples. L'objection du ministre des finances (M. le ministre et M. le rapporteur de la commission de la chambre des pairs sont les seuls adversaires de la proposition) sur l'abaissement du revenu n'est pas sérieuse, car la consommation augmenterait.

M. Demesmay soutient qu'on peut sans inconvénient réduire la taxe des sels de 3 décimes à 1 décime par kilogramme. Il a d'ailleurs, par déférence pour les lumières de la chambre, présenté la proposition dans les termes que l'assemblée lui avait donnés.

La proposition est rédigée surtout dans l'intérêt des classes pauvres des campagnes. La consommation pour une famille de cinq personnes représente 80 centimes par jour, ce qui est vraiment une charge effrayante pour ces malheureux.

M. Demesmay présente d'autres chiffres tendant à démontrer que cet impôt étant également élevé pour tout le monde, pour les riches comme pour les pauvres, ce sont les pauvres seuls qui en souffrent. Il ne croit pas qu'il y ait des opposants dans cette enceinte.

M. LE MINISTRE DES FINANCES : Je ne combattrai que l'opportunité de la mesure.

M. DEMESMAY : Alors je demande à prouver que la proposition est opportune.

M. LE PRÉSIDENT : Vous répondrez à M. le ministre.

M. LACAVE-LAPLAGNE : Le gouvernement est loin de contester l'utilité de la proposition; mais il croit que la situation empêche d'apporter aucun dégrèvement à un impôt quelconque, car le gouvernement ne peut s'associer qu'à une mesure qu'il veut exécuter sérieusement.

Sous ces réserves, nous ne nous opposons pas à la prise en considération.

M. DUPIN : Je pense que la commission ne veut pas s'occuper de la question au seul point de vue théorique, et qu'elle voudra faire quelque chose de pratique. Je pense qu'au moment où les classes populaires souffrent, il n'est pas inopportun de les soulager, et c'est dans cet esprit que je voterai la prise en considération. (Très bien ! très bien !)

La prise en considération est votée sans opposition.

M. LE DUC D'ELCHINGEN a la parole pour faire le rapport de l'élection Drouillard à Quimperlé. Il rappelle l'ajournement de la décision du bureau. La chambre connaît le résultat de l'instruction judiciaire. Toute la chambre a vu avec indignation que sur un point de la France la corruption avait porté un instant la tête haute. Il y a un pourvoi en cassation; mais rien ne doit arrêter la chambre; elle doit réprover ces actes par un vote unanime. M. Drouillard fait partie du 4^e bureau; il a été convoqué, il ne s'est pas présenté. M. le président du bureau a reçu une lettre de lui par laquelle il déclarait se mettre à la disposition de ses collègues. Quoique le bureau n'eût pas de questions à adresser à M. Drouillard, il l'a invité à se présenter; mais il l'a fait chercher vainement. Le bureau a passé outre; mais, depuis, M. Drouillard a écrit une lettre au président de la chambre.

M. le rapporteur lit une lettre de M. Drouillard qui demande que la décision de la chambre soit suspendue jusqu'après le pourvoi. (Murmures.)

M. le rapporteur conclut à l'annulation.

M. LHERBETTE : Ce qu'a fait M. Drouillard doit être généralisé. Et le concurrent de M. Drouillard, M. Guilhem, n'a-t-il pas cherché à acheter ces *canailles* d'électeurs? Ce candidat est encore maître des requêtes.

M. DUCHATEL : Les faits auxquels on fait allusion se seraient passés en 1839. Mais ils ne sont établis que par des allégations sans preuves, et M. Guilhem, à cette époque, a été nommé à la presque unanimité; il n'avait donc pas besoin d'acheter des suffrages.

M. LHERBETTE : Il n'y a pas de prescription pour les faits allégués, s'ils sont exacts, et le gouvernement doit procéder à une enquête.

L'élection de M. Drouillard est annulée à l'unanimité.

M. MOLINE SAINT-YON présente un projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 5 millions de francs pour l'établissement de camps agricoles en Algérie (agitation), et un autre projet de loi ayant pour objet diverses autres dépenses en Algérie.

D'après le premier projet, les camps agricoles seront cultivés par des soldats servant ou ayant servi en Algérie.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT demande que les deux projets soient renvoyés à la même commission.

M. VUITRY s'oppose à cette proposition, les deux projets étant fort distincts.

M. QUINETTE émet le même avis que M. de Beaumont. Il désire qu'il y ait le plus d'unité possible dans les décisions de la chambre sur l'Afrique.

M. DE MORNAVY demande aussi deux commissions.

M. DUCHATEL : Jusqu'à présent la commission des crédits extraordinaires a examiné toutes les questions relatives à l'Algérie. N'est-il pas à craindre qu'il y ait lutte entre les deux commissions qu'on nommera, et qu'il y ait contradiction entre les deux rapports? On pourrait renvoyer les deux projets à une seule commission de dix-huit membres, qui ferait deux rapports. (Oui! oui! Non!)

Cette proposition est adoptée.

M. DE LAVERGNE : Je demande à faire quelques questions à M. le ministre de la guerre sur l'Afrique.

M. LE PRÉSIDENT : Cela n'est pas conforme au règlement.

A gauche : Mais il s'agit de simples questions.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre de M. Ternaux — Compans qui demande un congé. — Accordé.

M. GLAIS-BIZOIN développe sa proposition sur la réforme postale.

Il est quatre heures, la séance continue.

Afrique française.

On lit dans l'*Akhbar* du 21 février :

« Notre correspondant de Constantine nous apprend l'heureux retour du sieur Garcin, négociant, dont le *Moniteur Algérien* du 10 janvier avait annoncé le départ pour Touggourt avec un convoi de marchandises. Le sieur Garcin a été très bien accueilli par le scheïk de Touggourt, et a voyagé sans accident, malgré le trouble que jetait dans la contrée qu'il a parcourue l'apparition de Bou-Maza. Nous espérons pouvoir donner un peu plus tard quelques détails sur ce voyage intéressant.

« Une lettre de Bougie du 17 février nous apporte la nouvelle de l'heureuse délivrance de l'équipage de la *Bella-Italiana*, goélette toscane de 90 tonneaux, naufragée le 6 février en face de Bougie, de l'autre côté du golfe, sur la côte des Beni-Amsous, tribu kabyle insoumise.

« Il a fallu de longues négociations pour obtenir la délivrance des naufragés. Le kaïd de Bougie, El-Médani, a servi d'intermédiaire. Les Kabyles exigeaient 700 piastres (100 piastres par tête). A force d'adresse et de démarches auprès des hommes influents, on est parvenu à se les faire rendre pour 220 piastres, qui ont été payées par le consul de Toscane. Le navire et la cargaison ont été pillés.

« Il y a loin de la conduite des Beni-Amsous à celle que tiennent en pareil cas nos tribus soumisses. Toutefois, la mise en liberté des sept matelots toscans témoigne de l'amélioration des dispositions de ces montagnards de la grande Kabylie. Naguères, tout pour-parler eût été impossible; les pauvres naufragés eussent subi une mort cruelle ou tout au moins un dur esclavage.

« M. le général Marey, après avoir perçu en entier l'amende imposée aux Ouled-Nails Garrabas et terminé leur organisation, se disposait à ramener ses troupes à Médéah, lorsque des lettres de M. le général Herbillon lui ont fait connaître que plusieurs fractions des Ouled-Nails-Chéragas fuyant devant la colonne de Bathna, ne devaient pas être hors de portée de Ouelz-el-Sessel.

« M. le général Marey, d'après ces indications, a pris la route du Sud, et doit être, depuis trois ou quatre jours, dans les environs de Ksar-Zaccar (360 kilomètres d'Alger), occupé à poursuivre cette tribu obstinée. »

Chronique.

Tout fait espérer que la triste combinaison à l'aide de laquelle M. Fleury voulait imposer à notre ville une fermeture de théâtre pendant les mois d'été n'aura pas lieu. Nous savons que plusieurs soumissions ont été présentées à l'autorité afin d'obtenir le privilège de nos théâtres. Lyon est, en effet, de toutes les villes de province, la seule où un directeur puisse faire honorablement ses affaires en conciliant avec ses propres intérêts ceux de l'art et ceux du public. Que, parmi les candidats, l'autorité choisisse celui qui présente à la fois le plus de garanties d'honnêteté, d'intelligence et de solvabilité, et nos théâtres sortiront peut-être du déplorable état dans lequel ils se trouvent.

— Le concert de M. Jansenne a ouvert la série des soirées ou des matinées musicales qui vont se succéder et nous offrir des distractions agréables. Ce concert avait rassemblé dans le foyer du Grand-Théâtre une société élégante, qui eût été sans doute plus nombreuse, si au même moment la deuxième représentation d'*Agnès de Méranie* et un concert du Cercle Musical n'eussent attiré d'un autre côté un public assez considérable. Dans la soirée donnée par M. Jansenne, la partie vocale dominait; M. Jansenne lui-même, avec son bon goût ordinaire, M. Channier, M^{mes} Wildmann et Hébert en ont fait les frais.

Samedi prochain viendra le concert de M. Georges Hainl, le *Sabat* et le *Désert*, Rossini et Félicien David.

— On nous signale une spéculation frauduleuse contre laquelle nous devons mettre nos concitoyens en garde. On essaie de mettre en circulation des pièces de deux livres à l'effigie du duc de Lueques pour des pièces de deux francs, monnaie de France, frappées sous la Restauration, avec lesquelles elles ont une grande ressemblance, et sont même parfaitement identiques pour l'écusson fleurdelysé et pour le volume.

Or, ces pièces étrangères, qui contiennent une plus forte part d'alliage, n'ont qu'une valeur intrinsèque de 1 f. 20 c., et constituent, par rapport à nos espèces françaises, une véritable fausse monnaie.

Elles sont du reste faciles à reconnaître par l'effigie qui est différente, par le cordon et par l'exergue qui ne sont pas les mêmes.

— Le prix du pain a subi encore une nouvelle augmentation. Le pain ferain a été porté de 58 centimes à 60, et les autres qualités dans la même proportion.

Les bureaux de bienfaisance continueront de distribuer aux personnes nécessiteuses des bons au moyen desquels elles pourront se le procurer à 45 centimes.

Dans sa séance du 20 février, le conseil municipal de la ville de Vienne a décidé qu'une souscription publique serait ouverte au profit des classes nécessiteuses. Les membres du conseil municipal se sont inscrits pour la somme de 650 fr.

— Le 16 février, le cadavre du sieur Pierre Brunas, âgé de quatre-vingt-quatre ans, natif de la commune du Mottier (Isère), a été trouvé dans un fossé qui borde la route départementale n° 11, dans lequel il y avait peu d'eau. M. le juge de paix, accompagné d'un médecin de la Côte Saint-André, s'est rendu sur les lieux. Le docteur a reconnu que la mort de ce vieillard avait été accidentelle et causée par une asphyxie par submersion.

— Un habitant de la commune d'Arzay (Isère) a été victime d'un tour assez plaisant :

Il y a deux ans environ que des voleurs s'introduisirent chez lui par escalade, et volèrent une somme de 500 fr. et une chaîne en or. Ayant appris que la police de Vienne avait saisi sur un individu un bijou de cette espèce, il crut devoir se rendre à Vienne pour s'assurer si la chaîne trouvée n'était pas celle de sa femme, et, comme preuve de conviction, il apportait, soigneusement serrée dans une boîte, une chaîne semblable appartenant à sa belle sœur. Pendant le trajet de la Côte-Saint-André à Vienne, un adroit filou, qui était dans la diligence, profita d'un moment de sommeil de ce brave homme pour faire l'inspection de ses poches. La chaîne fut volée, la boîte fut remise à la même place; ce n'est qu'au bureau de police même, alors que l'habitant d'Arzay voulut montrer comme point de comparaison la chaîne de sa belle sœur, qu'il s'aperçut avec ébahissement qu'elle n'était plus dans la boîte en question.

L'homme volé n'a pu donner le signalement exact de son voisin de route; il l'a entendu appeler Louis; il signale cet individu comme assez grand, et croit qu'il voyageait en compagnie d'une fille de la Côte.

M. Léon Bertrand, directeur du *Journal des Chasseurs*, vient de recevoir de Bone la lettre suivante :

Ghelma, le 4 février 1847.

« Monsieur le rédacteur,

« J'ai été appelé à Constantine, le 27 du mois dernier, par M. le lieutenant-général Bedeau, qui a bien voulu me remettre lui-même le couteau de chasse que vous lui avez adressé pour moi. M. le général Bedeau m'a fait un accueil que je n'oublierai jamais.

« Je suis très reconnaissant de votre hommage. L'arme est d'un goût à la fois élégant et sévère, et fait ici l'admiration de tous les amateurs qui la voient. Croyez que je comprends tout ce qu'il y a d'honorable pour moi dans le don que me fait le *Journal des Chasseurs*, et veuillez faire agréer mes remerciements à M. Devisme, l'armurier, pour la part qu'il y a bien voulu prendre.

« Depuis ma dernière relation, il m'est encore arrivé un épisode fort dramatique que je crois devoir vous signaler comme un avis aux amateurs de la chasse au lion.

« Dans la nuit du 2 au 3 janvier, je blessai mortellement de trois lingots, au défaut de l'épaule, un lion que j'avais suivi à ses rugissements dans les environs du camp de Mezez-Amar. Après avoir fait une brisée, je rentrai au camp, et le lendemain, à la pointe du jour, suivi du spahis Rostain et du scheïk Moustapha, je retournai sur les traces de l'animal. Après l'avoir suivi au sang pendant près d'une demi-heure, nous le retrouvâmes encore vivant dans un fourré sur la rive droite du Bou Hemden, à un quart de lieue et à l'ouest du camp de Mezez-Amar. Le lion nous avait annoncé sa présence par un rugissement. Comme le bois dans lequel il se trouvait était presque impénétrable, je plaçai Rostain et sept ou huit Arabes qui s'étaient joints à nous sur la lisière du fourré, avec l'ordre de jeter des pierres quand ils me verraient au fond du ravin, c'est-à-dire à cinquante pas d'eux. L'animal, mortellement blessé, devait, d'après mes suppositions, descendre sur moi en entendant du bruit au-dessus de lui.

« Malgré les pierres qui pleuvaient à ses côtés, le lion ne bougeait pas, je fis signe à Rostain de ne plus rien jeter, et au bout d'un instant je vis en effet le lion, qui n'entendait plus aucun bruit, sortir lentement et écouter. Je prévenais du geste Rostain de prendre garde à lui, lorsque les chiens de Moustapha, s'étant trouvés en face de l'animal, prirent la fuite en bondissant par dessus les broussailles du côté de Rostain et des Arabes. Ces derniers tournèrent aussitôt casaque, et l'imprudent Rostain se laissa entraîner par eux. Le lion, qui avait entendu les Arabes pousser un hurrah, se dirigea de leur côté, et, apercevant Rostain plus rapproché que les autres, il s'attacha à lui.

« Tantôt bondissant, tantôt faisant quelques pas, mais se relevant aussitôt en rugissant pour se remettre à la poursuite de Rostain, il reçut de moi une balle qui aurait sauvé ce dernier si, en courant pour se soustraire aux griffes de son ennemi, il n'avait fait un faux pas et une chute. Le lion le saisit au moment même où il se relevait, et roula avec lui, tenant dans sa gueule la cuisse de ce malheureux pendant qu'il lui labourait les flancs avec ses griffes. Après avoir ainsi fait quelques pas, l'animal abandonna sa victime pour se diriger avec peine vers le fond du ravin.

« Dès que j'avais vu Rostain tomber, certain qu'il allait être infailliblement pris, je m'étais hâté, autant que le terrain et les broussailles me le permettaient, de voler à son secours; mais j'arrivai trop tard, le lion avait disparu, et je dus m'occuper du blessé, qui est encore aujourd'hui à l'hôpital de Ghelma sans que ses blessures soient fermées.

« Le lendemain je retournai au bois, suivi d'une trentaine d'Arabes. Après avoir repris les traces du lion à l'endroit où la veille il avait attaqué le spahis, nous le suivîmes environ 300 mètres, toujours au sang. Là, il entra dans un fourré formant une presqu'île et séparé par le Bou-Hemden du grand massif appelé El-Buz par les Arabes.

« Après m'être assuré par moi-même qu'il était resté dans ce buisson qui n'a pas plus de 200 mètres carrés, je laissai tous les Arabes sur les dernières traces du lion, leur ordonnant de faire le plus de bruit possible pour l'obliger à gagner le massif d'El-Buz, où il avait l'habitude de se tenir, et dont il n'était séparé que par le Bou-Hemden. Comme il n'y avait que deux passages, j'en fis occuper un par cinq Arabes bien armés, et je gardai l'autre seul.

« Cependant le lion, malgré les pierres et les cris des Arabes, ne bougeait pas. Un indigène le voit couché dans un énorme lentisque; il fait feu et le manque. Le lion s'élança, mais il ne peut fournir un bond assez vigoureux, et l'Arabe lui échappe. Un autre se trouve en face de lui et l'ajuste. Le lion se couche et attend. L'Arabe, effrayé de cette démonstration, tourne la tête pour s'assurer qu'il n'est pas seul. L'animal bondit; d'un coup de griffe il lui ouvre la joue, laboura la crosse de son fusil et sa main, et le prenant par les reins, l'envoie dans un lentisque à dix pas de là. (Cet Arabe en a été quitte pour huit jours d'hôpital, grâce à l'état de faiblesse du lion.)

« Le lion cherche alors à gagner le grand massif; en route, il rencontre un autre Arabe armé d'un fusil à baïonnette; sans s'arrêter, il fait un crochet de cette baïonnette, envoie l'Arabe à quel-

ques pas de là d'un coup de sa queue, et se présente enfin sur le bord de la rivière, en face du gué occupé par les cinq Arabes. Ceux-ci prennent la fuite, et le lion passe tranquillement. J'allais me mettre sur ses traces dans ce massif, lorsque le scheïk Moustapha, qui assistait à la chasse avec MM. de Labédoyère et Brillant, me fit dire que la litière destinée à transporter Rostain venait d'arriver à Mezez-Amar.

« Je dus rentrer au camp et de là à Ghelma pour escorter le blessé. Le lendemain, je retournai sur les lieux, où, pendant dix jours consécutifs, j'ai fait le bois pour m'assurer que le lion n'était sorti ni pour boire ni pour manger. Au bout de quelques jours, les vautours planaient sur le massif, signe certain que le lion était mort dans quelque fourré.

» Agrérez, etc.

JULES GÉRARD.

« Maréchal-des-logis au 6^e escadron, 3^e régiment de spahis. »

Nouvelles diverses.

Un événement affreux, qui rappelle, quoique dans une proportion moindre, la catastrophe de Fampoux, est arrivé mardi de la semaine dernière à Bridport, en Angleterre.

L'un des omnibus qui font le service entre Bridport et Torrington, et que l'on désigne sous le nom de *Safety* (Sécurité), venait de partir, à six heures du soir, de sa station sur le quai. Il était au complet, c'est-à-dire qu'il renfermait onze voyageurs dans l'intérieur; un douzième avait pris place sur la banquette. Il n'avait pas fait une centaine de pas, que l'un des chevaux se cabra, et, malgré les efforts du conducteur, se jetant de côté, ne tarda pas à briser le timon. Alors la voiture, qui se trouvait sur une pente, n'étant plus retenue, roula en arrière par son propre poids, et vint se précipiter dans la rivière, dont les eaux étaient très hautes, avec tous ceux qu'elle contenait.

La nuit était sombre, et il y avait plus de vingt pieds d'eau à l'endroit où avait roulé l'omnibus. On entendit, au moment de la chute, un cri déchirant, puis ce fut tout. La femme qui se trouvait sur la banquette regagna le bord à la nage; l'un des voyageurs parvint aussi à briser l'une des glaces, par laquelle il s'échappa; mais ce fut le seul de l'intérieur que l'on recueillit, et l'on dut attendre la mer baissante pour amener à quai, au moyen de crampons de fer, la voiture elle-même.

Quand on parvint à la sortir de l'eau, ce fut un spectacle horrible. L'omnibus présentait une scène de désordre déchirante, et l'on voyait, par la position des cadavres amoncelés près de la portière, qu'il avait dû être le théâtre d'une lutte acharnée, dans laquelle chacun avait fait des efforts surhumains pour se soustraire à la mort. L'enquête a révélé des détails navrants, et le jury, après avoir rendu un verdict de mort accidentelle, a sévèrement blâmé les autorités qui avaient laissé une station s'établir dans un endroit aussi dangereux.

— On écrit de Berne (Suisse) :

« Une avalanche épouvantable, descendant les pentes du Wiesen, a enseveli quinze bûcherons occupés dans la forêt près de Wimmis. Il paraît que plusieurs d'entre eux ont péri. Treize ont été trouvés le même soir, les deux autres le lendemain; ils étaient morts. »

— On écrit de Mossoul en date du 11 janvier :

« M. Layard fait des fouilles depuis plus d'un an à Nemroud, où l'on a mis déjà à découvert une immense portion d'un palais ou temple divisé en un grand nombre d'appartements. De nombreuses statues aux proportions colossales tapissent tous les murs de ces appartements; tantôt elles représentent des divinités avec un corps de lion ou de taureau surmonté d'une tête humaine, mais imposante et terrible; tantôt elles ont un corps humain et une tête d'aigle. D'autres fois, ces statues représentent des rois accompagnés de jeunes garçons, accomplissant quelques fêtes religieuses, ou bien combattant sur des chars contre des bêtes féroces.

« La physionomie de ces rois est toujours la même, ce qui semblerait indiquer qu'on a voulu représenter le même personnage, ou bien que les Assyriens avaient un type particulier servant pour tous leurs monarques. Ces statues sont d'une beauté rare, et l'on remarque une grande perfection dans les détails. Ces découvertes prouvent d'une manière incontestable que la sculpture assyrienne, quoique plus ancienne, est supérieure à l'art égyptien, qui n'a produit que des objets raides et sans grâce.

« On est surtout étonné de voir dans quel état de conservation se trouvent des objets qui remontent à plus de 3,000 ans.

« A mon arrivée à Mossoul, on venait de découvrir des sarcophages d'une petite dimension, où l'on ne déposait sans doute que le squelette. Ces sarcophages contenaient des pots d'une terre très fine, des vases, des boucles d'oreille, des bagues, etc. Les vases sont d'une forme élégante et gracieuse, et sur les agrafes des bracelets on voit très distinctement de petites têtes de lion exécutées avec une habileté parfaite. On a aussi trouvé douze lions en bronze aussi artistement faits que bien conservés. M. Layard a déjà dessiné tous ces objets et pris copie des inscriptions qui se trouvent sur les statues.

« Ces chefs-d'œuvre de l'art assyrien jetteront sans doute de la lumière sur une époque intéressante et obscure des premiers siècles. Il reste encore pour cela à lire les inscriptions, mais tout fait supposer qu'on y parviendra, car déjà M. Layard et le major Rawlinson s'y sont appliqués avec quelque succès.

« Ainsi, bien que l'Angleterre n'ait pas la gloire de la première découverte, elle possédera bientôt un musée assyrien aussi riche que varié.

« De Khorsabad, où le savant Botta fit ses premières découvertes, jusqu'à Nemroud, il semble qu'il existe une suite non interrompue de souterrains et de ruines, et il est probable que tout cet espace formait l'emplacement de l'ancienne Ninive, à laquelle les anciens historiens donnent une étendue si considérable.

« Le marbre des statues est très mou, d'une qualité fort médiocre, et ce marbre se rencontre aujourd'hui dans une petite montagne voisine de Mossoul. »

Nouvelles Etrangères.

TAHITI.

Le *Journal du Havre* contient des nouvelles de Tahiti du 12 novembre.

« Les hostilités ouvertes n'avaient pas été reprises; mais, à vrai dire, elles n'avaient pas cessé. Les travaux de défense établis dans les vallées insurgées tenaient, en effet, les naturels en échec, mais au prix d'une surveillance continuelle et de collisions partielles, qui harcelaient la garnison et la tenaient, de son côté, en perpétuelle alerte.

« Dans cette guerre d'observation, dont les fatigues dépassent les périls, le gouverneur Bruat déployait une activité et une énergie peu communes. Toutefois, M. Bruat, pour obéir à ses instructions, voulut tenter un rapprochement avec la reine Pomaré, à l'effet de couper court, par son rappel à Papeete, aux insurrections qui s'autorisaient de son absence pour se perpétuer.

« Après avoir vainement mis en usage divers moyens de conciliation par l'intermédiaire de ses propres agents, il s'était décidé, malgré ses vives répugnances, à recourir à l'intervention de plusieurs Anglais.

« Les mois de septembre et d'octobre furent employés à ces pourparlers, qui tour à tour eurent pour interprètes, entre autres, MM. Salmon, Notte, et un missionnaire, M. Thompson. Ces démarches ayant été sans résultat auprès de la reine, M. Bruat se résigna enfin, en désespoir de cause, à accepter les bons offices de la frégate britannique le *Grampus*.

« Cette tentative n'a pas été plus de succès que les autres. Dans son entêtement, la reine a pris en grippe M. le gouverneur Bruat et ne veut entendre aucune proposition de sa part. »

« Elle n'a personnellement, si nous en croyons nos informations, aucun éloignement pour le gouvernement et le peuple français; mais elle déteste M. Bruat, et cette animosité est telle, qu'en septembre dernier, elle a écrit au roi des Français une lettre qui n'a pas été transmise, dans laquelle elle demandait le rappel du gouverneur comme condition unique de sa soumission. »

« Il y a plus, il est notoire, à Tahiti, que Pomaré a communiqué à un résident français, en qui elle a grande confiance, un traité de conciliation signé de sa main, portant la date du 22 octobre, et qui stipule, pour sa rentrée à Tahiti sous un nouveau gouverneur, des conditions que l'on assure acceptables. »

« Sur ces entrefaites, la nouvelle de son remplacement était arrivée à Papeete le 6 novembre par le navire anglais *Jeannette*, apportant les dépêches de France du 15 juillet, venues par l'isthme de Panama. Le choix de M. Lavaud, connu déjà de Pomaré par d'anciennes relations, a été accueilli sur les lieux comme un gage certain d'un prochain arrangement. »

Le gouvernement fait publier les nouvelles suivantes par le journal du soir :

« De nouvelles dépêches de M. le contre-amiral Bruat, datées du 20 octobre au 12 novembre, sont parvenues au ministre de la marine et des colonies. »

« Les 30 octobre, 7 et 12 novembre, des engagements avaient eu lieu entre les insurgés et les indigènes alliés, soutenus par les troupes établies au poste de Punavia. »

« Dans ces escarmouches, amenées par la nécessité éprouvée de part et d'autre par les indiens de pénétrer dans les vallées et d'y faire des vivres, il y a eu du côté de nos troupes et des indigènes alliés douze hommes blessés, la plupart légèrement. »

« Plusieurs chefs importants avaient fait leur soumission au protectorat, mais sans qu'il parût en résulter encore un changement sensible dans les dispositions des insurgés, que M. le contre-amiral Bruat considérait toujours comme ne devant mettre bas les armes qu'après l'arrivée des renforts attendus. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Dans notre numéro du 19 février courant, nous avons rendu compte d'une audience de la police correctionnelle de Lyon en date du 16 du même mois. Dans cette audience, un nommé **Faussemagne** a été condamné à un mois de prison. **M. Faussemagne**, teinturier et fabricant de colle de poisson, rue du Bœuf, 6, et rue de Bourbon, 2, nous écrit pour nous prier d'annoncer qu'il n'a aucun rapport avec le condamné, quoiqu'ils portent l'un et l'autre le même nom.

8 AU GRAND 8.

Le sieur **COQUAIS**, fabricant de plaqué, rue Saint-Côme, à Lyon.

Couverts argentés à Paris par le procédé Ruolz, avec le poinçon de garantie de 60 grammes argent par douzaine.

AUTRES.

Nouveau genre de couverts d'un très beau blanc; et garantis sur facture non cassants, à 1 fr. 75 c., 2 fr. 25 c. et 3 fr. Cuillères à café, la douzaine, 4 fr. 50 c. et 6 fr.; à potage, 4 fr. 50 c. et 6 fr. pièce.

Grand assortiment de bijoux en or des plus nouveaux goûts, étiquetés à des prix fixes et modérés.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PÂTE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 l. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez **MM. LARDET**, place de la Préfecture, 16, **VERNET**, place des Terreaux, 43, et à la pharmacie des Célestins; **Saint-Etienne**, **GARNIER-MARTINER**, 1, pharmacien, place de Foy; **Chalon-sur-Saône**, **FOURNIER-MOSSEL**, Grande-Rue; **Mâcon**, **FAVRE**, confiseur, Grande-Rue, 36, et **Genève** (Suisse), **ROUZIER**. — **M. GEORGÉ** obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Bulletin de la Bourse de Paris du 27 février 1847.

Les fonds anglais étant arrivés en baisse de 1/4 3/5 0/0, le 3 0/0 a commencé avant l'ouverture à 78 25 et 78 15, et au parquet le premier cours a été 78 20. Le 3 0/0 est monté graduellement jusqu'à 78 40. C'est à ce cours que la réponse des primes a été faite, et toutes celles restant à ce prix ont été levées. La hausse a continué après la réponse. Le 3 0/0 est monté à 78 65 en liquidation. Il a ensuite un peu fléchi, et il a fermé au parquet à 78 50. La hausse a repris après la clôture, et le 3 0/0 est resté demandé en liquidation à 78 65. Beaucoup d'affaires.

Trois pour cent.....	78 60	Versailles (rive droite)...	370 »
Quatre pour cent.....	» »	— (rive gauche)...	232 50
Quatre et demi pour cent.	» »	Paris à Orléans.....	1270 »
Cinq pour cent.....	118 75	Paris à Rouen.....	870 »
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	» »
Trois pour cent belge...	» »	Avignon à Marseille.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	97 1/4	Strasbourg à Bâle.....	208 75
Cinq pour cent belge....	102 3/8	Orléans à Vierzon.....	585 »
Cinq pour cent napolitain	» »	Orléans à Bordeaux.....	557 50
Récépissés Rothschild....	101 50	Amiens à Boulogne....	» »
Cinq pour cent romain....	101 3/4	Montereaux à Troyes....	300 »
Trois pour cent espagnol.	35 3/4	Chemin du Nord.....	627 50
Banque de France.....	3295 »	Dieppe et Fécamp.....	350 »
Comptoir Ganneron.....	1180 »	Paris à Strasbourg....	467 50
Banque belge.....	» »	Tours à Nantes.....	467 50
Caisse Lafitte.....	1180 »	Paris à Lyon.....	492 50
Obligations de Paris.....	1320 »	Lyon à Avignon.....	» »
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	» »
Saint-Germain.....	» »	Bordeaux à la Teste....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 1^{er} mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans..	»	»	1268 75	1270	1272 25	1271 25
prime d. 10.	»	»	»	»	1280 75	1277 50
Paris à Rouen..	»	»	»	»	867 50	867 50
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	851 25	852 50	852 50	»
prime d. 10.	»	»	»	»	857 50	858 75
Orléans à Vierzon.	»	»	581 25	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	627 50	627 50	628 75	627 50
prime d. 10.	»	»	»	»	632 50	632 50
Paris à Lyon..	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 26 février 1847.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER COURS.	PREMIER COURS.
800	8,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,700	4,700
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	498	498
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,600	3,600
320	3,000	Bateaux à vapeur.	7,200	7,200
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	5,000	5,000
200	3,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	3,050	3,050
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	10,500	10,500
1,050	500	Compagnie de l'Aigle.	900	900
6,000	8,000	Compagnie du Rhône.	600	600
556	300	Canal de Givors.	323	323
1,000	500	Eclairage par le gaz.	420	420
500	»	Abbeville.	»	»
»	»	Angers.	»	»
»	»	Avignon.	»	»
»	»	Bayonne.	»	»
»	»	Besançon.	»	»
4,000	450	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	500	500
500	1,000	Bourg.	350	350
400	300	Bourges.	975	975
300	1,000	Clermont.	450	450
1,200	400	Colmar.	200	200
500	700	Dijon.	905	905
»	»	Dole.	270	270
»	»	Florence.	425	425
»	»	Genève.	802 50	802 50
»	»	Guilloitière.	600	600
»	»	Laval.	510	510
»	»	Limoges.	325	325
»	»	Lyon, Compagnie Perrache.	3,300	3,300
»	»	— nouvelle émission.	4,000	4,000
»	»	Metz.	980	980
»	»	Mézères et Charleville.	670	670
»	»	Montpellier.	820	820
»	»	Moulins.	590	590
»	»	Mulhouse.	630	630
»	»	Naples.	335	335
»	»	Nevers.	610	610
»	»	Perpignan.	250	250
»	»	Puy.	230	230
»	»	Reims.	570	570
»	»	Rive-de-Gier.	450	450
»	»	Saône-et-Loire.	1,350	1,350
»	»	Saint-Etienne.	1,475	1,475
»	»	Strasbourg.	1,200	1,200
»	»	Trieste.	1,000	1,000
»	»	Trois villes du Midi.	373	373
»	»	Troyes.	700	700
»	»	Tunisi.	1,863	1,863
»	»	Valence.	673	673
»	»	Venise.	1,410	1,410
»	»	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	7,325	7,325
»	»	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,130	6,130
»	»	Mines de houille.	830	830
»	»	Compagnie générale.	1,110	1,110
»	»	Obligation de ladite compagnie.	»	»
»	»	Société civile.	850	850
»	»	Compagnie générale des Tréfonds.	»	»
»	»	Compagnie des mines des Littes.	400	400
»	»	Compagnie du Villars.	»	»
»	»	C ^s des Houillères de Saint-Etienne.	1,375	1,375
»	»	Ponts.	2,030	2,030
»	»	Sur le Rhône.	1,600	1,600
»	»	de la Feuillée.	1,435	1,435
»	»	du Palais-de-Justice.	220	220
»	»	de l'Île-Barbe.	1,430	1,430
»	»	de Vaise.	»	»
»	»	Omnium.	1,430	1,430
»	»	— nouvelle émission.	»	»
»	»	Moulins à vapeur de Perrache.	5,580	5,580
»	»	Gare de Vaise.	100	100
»	»	Terrains de Vaise.	500	500
»	»	Compagnie des Eaux de Villefranche.	330	330

MÉTHODE RASPAIL. Cabinet de consultations, de dix heures à une heure, rue Saint-Marcel, 38, au 1^{er}, à Lyon.

CLASSE DE 1846.

ÉCONOMIE. L'ALLIANCE SÉCURITÉ.

DES FAMILLES ET DE L'ARMÉE.

Compagnie d'Assurances mutuelles pour la Libération du Service militaire par toute la France.

La mise commune est de cinq cents francs, qui est versée par l'assuré chez un dépositaire de son choix, après le conseil de révision.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. BRÉJOT, directeur à Lyon, rue d'Égypte, n. 7 (place des Célestins), ou à MM. CORAY et GOUCEY, à Villefranche.

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez **COURTOIS**, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou.

CLASSE DE 1846.

Assurances et remplacements militaires pour les départements du Rhône, de l'Isère et de la Loire.

Le siège principal de la Direction est situé rue des Célestins, n. 8, à Lyon, où on reçoit les Assurances pour les trois départements.

NATHAN MAYER, propriétaire, prévient les pères de famille qui ont leurs fils faisant partie du recrutement de la classe de 1846 que les souscriptions d'assurances sont reçues dans chaque chef-lieu de canton des trois départements.

Il sera donné toutes les garanties qui seront demandées. (2013)

A VENDRE. Atelier de 4 ourdissoirs, et tous les accessoires, avec ou sans la suite du bail, rue Saint-Polycarpe, 10. (4416)

A VENDRE. 600 pieds de murs à haute tige, en gros et en détail. — S'adresser à M. Podesta, cours d'Herbouville, 12. (185)

RESTAURANT DU GRAND-THÉÂTRE. **BUANICHON**, traiteur.

Dîners à 1 f. 25 c. et au-dessus, pension bourgeoise civile et militaire, rue Puits Gaillot, 29. (180)

AVIS. Une maison de commerce demande des voyageurs pour la représentation. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. — S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

CONFIANCE.

Les personnes qui auront besoin de domestiques des deux sexes en trouveront toujours au Bureau d'Affaires, rue Gentil, n. 4.

Les domestiques qui ne peuvent donner de bons renseignements ou de bons certificats ne sont pas reçus au Bureau. (199)

AVIS. **Nouvel Extracteur**, destiné à retirer du fond de l'eau, même à de grandes profondeurs, soit en mer, dans les ports et rivières, toutes les marchandises qui peuvent être submergées, telles que caisses, tonneaux, sacs, fer en barres, fontes, pierres, et généralement toutes sortes d'objets de diverses formes et pesantiers.

L'auteur se fera un plaisir de montrer cet Extracteur aux amateurs qui voudront en prendre connaissance, et même d'obliger les personnes qui seraient dans le cas de l'employer.

Cet Extracteur, du poids de 400 kilogrammes, peut être construit à volonté de différentes grandeurs et proportions. Il est visible à toute heure chez le sieur **Ramel**, serrurier, breveté sans garantie du gouvernement, rue Saint-Claude, à Lyon. (176)

AVIS. Le sieur **L'HOTE** et C^e, jardiniers-fleuristes, arrivent du Nord et de Paris avec un grand assortiment de plantes de fleurs, oignons à fleurs, graines de fleurs, une collection de camélias des plus beaux, une collection de magnolias des plus précoces, un grand assortiment de rhododendrons, et beaucoup d'autres végétaux que l'on cédera à très bas prix. Ils sont déballés petite rue Mercière, n. 4. (184)

PRÉSERVATIF DES MALADIES SECRÈTES PAR UN COMPOSÉ HYGIÉNIQUE.

Depuis des siècles, les efforts de la médecine tendent à trouver le meilleur spécifique pour la guérison de la syphilis; mais ce qui importait avant tout, c'était de trouver un moyen préservatif dont l'emploi généralisé viendrait à bout de détruire une maladie devenue si commune.

Quelques années d'expériences et de constantes réussites ont amené la certitude d'être préservé des maladies secrètes par l'emploi du *Prophylactique* Bergeret.

A Lyon, chez M. Bergeret, pharmacien, cours Lafayette, 8, aux Brotteaux.

Prix : 3 f. le flacon. (2031)

FUMIGATIONS PECTORALES

de **J. ESPIC**, pharmac. à Bordeaux, Membre du Conseil central de Salubrité de la Gironde.

ASTHMES, catarrhes, rhumes, affections nerveuses de la poitrine, de la tête, du cœur, migraines, douleurs dentaires, etc. — Prix : 2 f. la boîte. Pharmacie **VERNET**, à Lyon. (4625)

DEPURATIF DU SANG.

LE **SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE**, préparé par **QUET**, pharmacien, est employé avec un succès constant pour la guérison des maladies secrètes, dartres, taches et éruptions de la peau, goutte, rhumatismes, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, d'un usage commode et d'un résultat certain, est préféré aux tisanes. S'adresser, à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 31; à Thizy, M. BOGVEIA; à Charolles, M. BERT; à Chalon, M. RASCOL; à Bourg, M. VILLARD; à Vienne, M. MENAULT; à Valence, M. COLLET; à Saint-Etienne, M. GALT; rue de Foy, 46, tous pharmaciens. (4998)

PÂTE PECTORALE De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c. Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ AU LACTATE DE FER.

Approuvées par l'Académie de Médecine. Les médecins les prescrivent de préférence aux autres ferrugineux dans le traitement des pâles couleurs, des pertes blanches, contre les maux d'estomac, et pour fortifier les tempéraments faibles. On ne peut qu'en boîtes carrées de 4 f. et de 2 f., portant le cachet et la signature *Gélis et Conté*.

Pharmaciens dépositaires: Lyon, Vernet, place des Terreaux; Laroque, rue Saint-Polycarpe; Lardet, place de la Préfecture, et à la pharmacie des Célestins; BELLEVILLE-SUR-SAÛNE, GIROUX; SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, BRIAND; TARARE, Michel,